

PRESTATION DE BILAN DE COMPETENCES : Mentions obligatoires L6353-1 du code du travail

1- Objectifs pédagogiques préalablement déterminés

- Être en capacité de citer des compétences acquises au cours de son parcours professionnel
- Être en capacité d'Identifier et de nommer ses intérêts et motivations
- Être capable d'Identifier au moins une à deux perspectives professionnelles réalistes (qui prennent en compte les réalités personnelles de chacun et économique du marché du travail)
- Être en capacité de construire un plan d'action permettant la concrétisation des projets identifiés
- Se sentir en capacité d'agir et de réussir grâce à une reprise en confiance en ses compétences.

2- Prérequis pour suivre la formation

Aucun prérequis n'est demandé pour la réalisation d'un bilan de compétences.

3- Public concerné

Le bilan de compétences concerne tout public actif en souhait de réflexion sur son parcours professionnel.

4- Programme détaillé de la formation qui doit répondre aux objectifs à atteindre

0° Entretien d'Information:

Un entretien d'information gratuit est proposé à chacun lors duquel vous serez informé sur :

- L'objectif d'un bilan
- Le déroulé adapté en fonction de vos besoins
- Les outils utilisés
- Les modes de financements

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- De confirmer votre engagement dans la démarche
- D'analyser votre demande et votre besoin : déterminer le format le plus adapté à votre situation;
- De définir ensemble des modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation de projets

- Analyser vos compétences, intérêts, motivations
- Comprendre votre mode de fonctionnement
- Explorer le champ des possibles
- Confronter vos représentations métiers aux réalités de travail
- Prioriser vos choix

Akompagne-SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
3 bis, rue Sainte Anne - 56250 ELVEN- Tel : 06 25 45 42 94
Web : www.akompagne.fr

SIRET : 89954500800018- RCS VANNES 899 545 008- ADELI : 569303068
N° d'activité formation enregistrée sous le n° 53 56 09786 56 auprès du préfet de
région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

3° Une phase de conclusions qui permet :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- D'identifier les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- De construire un plan d'action en prévoyant les principales étapes pour accéder au.x projet.s du ou des projets professionnels
- Possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences 6 mois après l'accompagnement

5- Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement (ex. : *salles de formation, étude de cas, jeux de rôles, supports pédagogiques remis aux stagiaires,...*), techniques (ex. : *équipements divers, vidéo projecteur...*) et d'encadrement (ex. : *nom et/ou qualité du formateur, libellé et ancienneté dans le poste si formation interne...*)

L'accompagnement en bilan de compétences et réparti en plusieurs temps :

- Temps d'entretiens personnalisés en face à face présentiel ou distanciel en fonction des souhaits de chacun.
- Temps d'analyse de soi avec passation et restitution de tests (aptitude, personnalité, intérêts, motivations, ...)
- Temps d'exploration de métiers, de marché de l'emploi, de réalité de condition d'exercice des métiers,

L'accompagnateur est sur un rôle d'apport méthodologique et de facilitateur, il laisse à chaque bénéficiaire le « pouvoir d'agir » et l'autonomie en lien avec celui-ci. Est proposée une pédagogie active et interactive qui met le bénéficiaire au cœur de la démarche.

Techniquement :

- Les temps d'entretien individuel en présentiel seront effectué au 3, bis rue Sainte Anne à Elven dans un bureau de 12m2. Un ordinateur portable pourra être mis à disposition des bénéficiaires lors des séances de travail avec accès à internet. Sur cet ordinateur des raccourcis seront installés en favoris sur l'accès internet notamment sur les sites les plus pertinents dans l'accompagnement en bilan de compétences. Le téléphone du formateur est aussi mis à disposition des bénéficiaires pour les contacts entreprises ou organismes de formation.
- Si les bénéficiaires décident de suivre le bilan de compétences à distance, chaque temps

Akompagne-SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
3 bis, rue Sainte Anne - 56250 ELVEN- Tel : 06 25 45 42 94
Web : www.akompagne.fr

SIRET : 89954500800018- RCS VANNES 899 545 008- ADELI : 569303068
N° d'activité formation enregistrée sous le n° 53 56 09786 56 auprès du préfet de région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

d'entretien sera proposé en visio via différentes plateformes : Team, Google Meet, skype en fonction des affinités des bénéficiaires pour l'une ou l'autre des plateformes.

Le formateur reste disponible par téléphone ou mail si une coupure informatique venait à se présenter.

Un temps de formation pourra être proposé en début d'accompagnement, le cas échéant, afin de travailler dans des conditions optimales.

- Les documents pédagogiques de travail seront proposés soit sous format papier soit sous format numérique à chaque bénéficiaire en fonction de son aisance numérique. Les documents numériques seront privilégiés dans une démarche écologique. Ces documents pédagogiques sont soit déjà créés soit créés avec le bénéficiaire en fonction de ces besoins.

A noter que si un bénéficiaire n'est pas à l'aise avec l'écriture ou la lecture tout le travail d'exploration se fera avec le formateur tout en laissant l'autonomie et la réflexion au bénéficiaire.

- Des supports vidéo pourront être proposés (youtube, mooc,)
- Des temps de mises en situations soit avec le formateur soit avec d'autres experts ou professionnels pourront être proposés.

Accompagnement :

Chaque bénéficiaire sera accompagné par Hélène ROY, Psychologue du travail. 20 ans d'expérience professionnelle dont 11 ans dans l'accompagnement en bilan de compétences sur la région Bretagne.

6- Moyens pour suivre son exécution et en apprécier les résultats (ex : feuilles d'émargement, attestation de fin de formation, diplôme, certification, CQPM,...)

- A chaque séance le bénéficiaire et le formateur signeront une feuille de d'émargement justifiant de leur présence.
- Un document de synthèse écrite à l'issue du bilan est remis à chaque stagiaire. Celui-ci retrace les démarches et décisions prises au cours du bilan ainsi que le plan d'action détaillé. Ce document est personnel et confidentiel.

Akompagne-SARL unipersonnelle au capital de 1000 €
3 bis, rue Sainte Anne - 56250 ELVEN- Tel : 06 25 45 42 94
Web : www.akompagne.fr

SIRET : 89954500800018- RCS VANNES 899 545 008- ADELI : 569303068
N° d'activité formation enregistrée sous le n° 53 56 09786 56 auprès du préfet de région bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

- Une évaluation des compétences à s'orienter sera effectuée tout au long du bilan de compétences
- Un questionnaire de satisfaction est proposé à chaque bénéficiaire en fin d'accompagnement afin de permettre au formateur de progresser et de se remettre en cause dans ces accompagnements.

7- Durée du bilan

Le bilan de compétences peut avoir une durée entre 20h et 24h.

8- Accessibilité personnes handicapées.

L'accompagnement en bilan de compétences est ouvert à toutes personnes en situation de handicap. Si vous avez besoin d'aménagement spécifique merci de prendre contact avec l'organisme de formation.

9- Délai d'accès :

Délai moyen constaté entre la demande de bilan et le démarrage : 15 jours

10- Tarifs :

En fonction de la durée et des besoins des bénéficiaires un accompagnement en bilan de compétences est à un tarif entre 1200 € et 1800€

11- Lieux :

3 bis rue Sainte-Anne
56250 ELVEN

A noter que nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

12- Indicateurs de performance

- Taux de satisfaction général dans la réalisation du bilan de compétences : 97%
- Taux de satisfaction sur la qualité d'écoute de la consultante : 99%
- Taux de satisfaction sur la réponse aux attentes : 96%
- Nombre moyen d'enquêtes réalisées : 6

Ces données sont basées sur le recueil de 20 bénéficiaires sur la période du 01 janvier 2022 au 30 avril 2023.